

Circuits Spécifiques 2011-2012
DM01BASE

DM01 DOMAGNE MATIN (1ERE BOUCLE)

VEHICULE DE 8 PLACES.

DM.002	fréquence: LM-JV----- Transporteur: TAXI DOMLOUP	
DM.005	DOMAGNE, LA SALLE VERTE	8:09
1279.000	DOMAGNE, ECOLE ST VINCENT DE PAUL	8:17
0226.000	DOMAGNE, ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	8:18

Kilométrage : 6.18
DM01BASE

DM01 DOMAGNE MATIN (2EME BOUCLE)

VEHICULE DE 8 PLACES.

DM.003	fréquence: LM-JV----- Transporteur: TAXI DOMLOUP	
DM.009	CHAUMERE	8:28
1279.000	DOMAGNE, ECOLE ST VINCENT DE PAUL	8:35
0226.000	DOMAGNE, ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	8:37

Kilométrage : 11.18

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour **validation**.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012
DM01BASE

DM01 DOMAGNE MATIN (3EME BOUCLE)

VEHICULE DE 8 PLACES.

DM.004	fréquence: LM-JV----- Transporteur: TAXI DOMLOUP	
DM.007	DOMAGNE, LA CLAYE	8:44
DM.013	CHAUMERE, LA HAUTE PELTERIE	8:47
1279.000	DOMAGNE, ECOLE ST VINCENT DE PAUL	8:54
0226.000	DOMAGNE, ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	8:55

Kilométrage : 12.07
DM01BASE

DM01 DOMAGNE SOIR (1ERE BOUCLE)

DM.502	fréquence: LM-JV----- Transporteur: TAXI DOMLOUP	
1279.000	DOMAGNE, ECOLE ST VINCENT DE PAUL	16:35
0226.000	DOMAGNE, ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	16:36
DM.013	CHAUMERE, LA HAUTE PELTERIE	16:44
DM.007	DOMAGNE, LA CLAYE	16:46

Kilométrage : 6.25

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.

Circuits Spécifiques 2011-2012**DM01BASE**

DM01 DOMAGNE SOIR (2EME BOUCLE)

DM.503	fréquence: LM-JV----- Transporteur: TAXI DOMLOUP	
1279.000	DOMAGNE, ECOLE ST VINCENT DE PAUL	16:53
0226.000	DOMAGNE, ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	16:54
DM.009	CHAUMERE	17:02

Kilométrage : 12.08**DM01BASE**

DM01 DOMAGNE SOIR (3EME BOUCLE)

DM.504	fréquence: LM-JV----- Transporteur: TAXI DOMLOUP	
1279.000	DOMAGNE, ECOLE ST VINCENT DE PAUL	17:12
0226.000	DOMAGNE, ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	17:13
DM.005	DOMAGNE, LA SALLE VERTE	17:21

Kilométrage : 12.30

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre prévisionnel. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.

Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.

Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent le point de référence horaire sur le parcours.

Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une modification officielle et le conducteur, après recalage, devra en informer

les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels à Vitré Communauté pour validation.

De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.

La présentation d'un titre de transport valide est obligatoire pour pouvoir accéder au véhicule.